

Comité de Bassin



De la Martinique

Délibération du Comité de Bassin de la Martinique N° 2014-02

Annule et remplace la délibération N°2014-01 du 7 juillet 2014

Assemblée Plénière du 15 octobre 2014

Élection du représentant du Comité de Bassin de la Martinique au Comité National de l'Eau - CNE

L'An Deux Mille Quatorze et le mercredi 15 octobre à 9h30 s'est tenue à la Préfecture de Région, l'Assemblée Plénière du Comité de Bassin de la Martinique, sous la présidence de M. Daniel CHOMET, Président du Comité de Bassin de la Martinique.

- Présents :**
- M. Daniel CHOMET,
 - Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS (pouvoir à M. D. CHOMET)
 - M. Christian PALIN
 - M. Arnaud RENÉ-CORAIL
 - M. Antoine VÉDÉRINE
 - M. Alex PAVIOT
 - M. Charles AGATHE
 - M. Marcel DONGAR
 - M. Maurice MONTÉZUME
 - Mme Véronique PAMPHILE
 - M. Pascal SAFFACHE
 - Mme Anne-Lise TAÏLAMÉ
 - M. Jean-Louis VERNIER, représentant le Préfet
 - M. Christophe GROS, représentant la DEAL
 - Mme Éliane MOULY, représentant la DEAL (2^{ème} siège)
 - M. Emmanuel THOUARD, Délégué Antilles de l'IFREMER
 - MM. Jacques DOUAT & Fabrice GRAND, représentant la DAAF
 - M. Hugues HODEBOURG, représentant l'Agence Régionale de Santé
- Pouvoirs :**
- M. le Préfet à M. Jean-Louis VERNIER - Directeur Adjoint de la DEAL,
 - Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS à M. Daniel CHOMET
- Absents :**
- MM. José MAURICE, Raphaël SÉMINOR, Garcin MALSA, Félix ISMAIN, Pierre SAMOT, Fortuné ROSETTE, Marcellin NADEAU, Alex LABONNE, Jean-Marc AMPIGNY, Thierry LAUZÉA, Étienne du COUÉDIC, Arthur TRÉBEAU, Mme Denise Emma MARIE, M. Le Directeur Régional des Finances Publiques, M. le Directeur de la Mer

Considérant Le Code de l'Environnement et notamment les articles L.213-1 et D.213-1 à D.213-12 relatifs au Comité National de l'Eau,

Considérant La candidature de M. Arnaud RENÉ-CORAIL, Maire de la ville des Trois-Ilets, désigné par l'Association des Maires de la Martinique,

Le Comité de Bassin, à la majorité absolue de ses membres,

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur Arnaud RENÉ-CORAIL est élu pour représenter la Martinique au sein du Comité National de l'Eau, membre du Comité de Bassin.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 15 octobre 2014.

Le Président du Comité de Bassin

Daniel CHOMET